



Assemblée générale

Soixante-huitième session

86^e séance plénière

Lundi 19 mai 2014, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

En l'absence du Président, M^{me} Miculescu (Roumanie), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 126 de l'ordre du jour

Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

Rapport du Secrétaire général (A/68/827)

Projet de résolution (A/68/L.44)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc, qui va présenter le projet de résolution A/66/L.44.

M. Laassel (Maroc) (*parle en arabe*) : Au titre du point 126 de l'ordre du jour, intitulé « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire », j'aimerais présenter le projet de résolution A/68/L.44.

L'Assemblée générale adopte tous les deux ans une résolution sur cette question, la dernière en date étant la résolution 66/261, qui a été adoptée par consensus le 29 mai 2012 à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

La délégation marocaine, dont le pays préside l'Union interparlementaire (UIP) en la personne de M. Abdelwahad Radi, qui est parmi nous aujourd'hui, a l'honneur de présenter le projet de résolution A/68/L.44 au nom des 48 États Membres coauteurs du texte. La liste des coauteurs restera ouverte auprès du Secrétariat dans cette salle à tout Membre qui souhaiterait s'y ajouter. Le Maroc espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

La délégation marocaine, en collaboration avec la délégation de l'UIP, a mené de vastes consultations sur ce projet de résolution, au cours desquelles toutes les informations nécessaires ont été fournies sur tous les amendements proposés. Le projet de résolution reprend pour l'essentiel les précédentes résolutions de l'Assemblée générale, avec des amendements qui s'inspirent du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/68/827. Ces amendements visent à renforcer la coopération entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP, notamment grâce à la rédaction d'un nouvel accord entre les parties pour renforcer leurs relations institutionnelles; à contribuer au travail parlementaire dans le cadre des objectifs de développement pour l'après-2005; à appuyer la pratique consistant à permettre aux législateurs de participer aux grandes réunions tenues sous l'égide des Nations Unies et aux travaux des instances de l'ONU; à une association plus étroite entre les auditions parlementaires et les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

14-40282(F)



Document adapté

Merci de recycler



principaux processus de l'ONU; et à encourager les organismes et organes du système des Nations Unies à tirer profit de l'expérience de l'UIP en matière de renforcement de la démocratie et de participation aux institutions parlementaires.

M^{me} Lee (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée au nom de la délégation des États-Unis d'Amérique en ma qualité de représentante du Congrès des États-Unis auprès de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. Mes collègues et moi-même tenons à saluer les liens étroits qui unissent l'ONU, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (UIP).

Je remercie le représentant du Maroc d'avoir présenté le projet de résolution A/68/L.44, intitulé « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire », ainsi que les coauteurs du projet de résolution.

Le Congrès des États-Unis est un membre fondateur de l'Union interparlementaire et y a joué un rôle actif et de premier plan pendant de nombreuses décennies. C'est pourquoi c'est un grand honneur et un grand plaisir pour moi que les États-Unis appuient ce projet de résolution et se soient joints au consensus en vue de son adoption aujourd'hui. Le projet de résolution fait fond sur les résolutions adoptées précédemment et a pour objectif principal la promotion d'un rôle accru des parlements dans les débats et les activités menés à l'ONU et dans la mise en œuvre des engagements internationaux au niveau national.

La mission fondamentale de l'Union interparlementaire est la promotion de la démocratie parlementaire, l'élaboration de normes et de critères pour garantir une pratique parlementaire démocratique, la protection des droits de l'homme, l'autonomisation politique des femmes et le développement de l'application des principes de transparence et de responsabilité à l'échelon mondial, des éléments qui sont conformes aux intérêts et aux priorités des États-Unis.

En tant que membre du Congrès – je viens de Californie, où je représente le treizième circonscription électorale –, j'ai participé à plusieurs délégations et réunions de l'Union interparlementaire. Plus récemment, j'ai eu le plaisir d'accueillir une réunion de parlementaires au Congrès des États-Unis au cours de la Conférence internationale sur le sida qui s'est tenue en juillet 2012. Dans le cadre de ma collaboration avec

l'Union interparlementaire au cours de ma carrière au Congrès, j'ai pu me rendre personnellement compte de l'important travail réalisé par l'Union pour mobiliser les efforts parlementaires en vue de garantir l'accès universel aux soins et au traitement contre le VIH.

Je voudrais mettre en exergue l'action importante que mène l'Union interparlementaire en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à la date cible de 2015 et sa contribution au programme développement pour l'après-2015. La gouvernance est un objectif essentiel dans le cadre de la prochaine génération d'objectifs de développement, et les États-Unis se félicitent de la participation de l'Union interparlementaire à notre quête commune en vue d'établir des objectifs de gouvernance solides.

L'Union interparlementaire contribue également à renforcer les parlements à travers le monde et à leur donner davantage de moyens pour mettre en place des gouvernements efficaces et responsables. Les États-Unis se félicitent de l'action menée par l'Union interparlementaire à cet égard. Les États-Unis saluent également l'initiative de l'Union interparlementaire d'organiser la quatrième Conférence mondiale des présidents de parlement en 2015 au Siège de l'ONU pour contribuer au processus de développement pour l'après-2015.

Enfin, vu que la communauté internationale continue d'être aux prises avec plusieurs problèmes concomitants, il importe plus que jamais que l'Union interparlementaire et les parlements nationaux dans leur ensemble participent aux efforts de l'ONU en faveur de la promotion de la paix et de la diplomatie, du respect du droit international, de la protection des droits de l'homme pour tous et de l'autonomisation des femmes, ainsi qu'aux efforts visant à inverser la tendance du réchauffement climatique. Mes collègues et moi-même nous réjouissons à la perspective d'appuyer et de renforcer les activités de l'UIP à l'ONU.

M^{me} Egoli (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie a toujours eu des liens étroits avec l'Union interparlementaire (UIP) – des liens qui ont été renforcés durant le mandat de M. Pier Casini en tant que Président de la Chambre des députés du Parlement italien de 2005 à 2008. Nous saluons en particulier la mission démocratique que l'UIP poursuit en renforçant les parlements.

Comme le rapport du Secrétaire général (A/68/827) l'indique clairement, l'UIP mène ses activités à tous les niveaux en vue de la réalisation de cet objectif,

souvent en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes des Nations Unies. L'un des points abordés dans le projet de résolution (A/68/L.44) dont nous sommes saisis aujourd'hui est la quatrième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui aura lieu à New York peu avant le sommet des Nations Unies des chefs d'État et de gouvernement en septembre 2015. Cette Conférence sera une occasion exceptionnelle non seulement de donner une impulsion politique aux objectifs de développement durable, mais aussi de promouvoir une réflexion plus large sur le rôle des parlements nationaux dans les relations internationales, sur les modalités de coopération entre les parlements et les gouvernements et sur la nécessité d'une réforme de la politique pour qu'elle puisse mieux répondre aux besoins des citoyens. Je voudrais ajouter que c'est un débat qui vient à point nommé dans mon pays.

L'Italie se félicite du fait que la problématique hommes-femmes est prise en compte dans toutes les activités menées par l'UIP pour appuyer la démocratie, le développement et la paix. La question des droits des femmes et de l'égalité des chances est l'un des piliers de l'action de l'UIP, comme en témoignent les activités menées par l'UIP pour promouvoir des réformes relatives aux procédures d'élection et à la composition des partis politiques en vue d'accroître la présence des femmes. Conformément à la Déclaration de Beijing, au moins un tiers des sièges doivent être occupés par des femmes.

Je voudrais indiquer que l'Italie a fait des progrès notables dans ce domaine; avec environ 29 % cent des sièges du Parlement italien occupés par des femmes, le pays occupe maintenant le trente et unième rang au classement mondial tenu par l'UIP. Par exemple, le Président du Parlement italien aujourd'hui est une femme – M^{me} Laura Boldrini. Elle est également membre du comité préparatoire de la Conférence des présidents de parlement.

L'Italie, avec ses partenaires européens, appuie la proposition de l'UIP d'inclure l'objectif de la gouvernance démocratique dans les nouveaux objectifs de développement durable. Les consultations que l'UIP a menées avec les parlements à travers le monde ont mis en lumière l'appui ferme de la communauté internationale à cet objectif. Le contenu et les modalités de ces consultations sont un autre excellent exemple de l'appui que les parlements nationaux peuvent apporter à la conception et, en particulier, à la mise en œuvre des

idées qui sont au centre des débats menés à l'ONU. Les activités de l'UIP sont d'autant plus importantes qu'elles contribuent à la réalisation de cet objectif.

M^{me} Ortiz González (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique reconnaît l'importance de la présente séance de l'Assemblée générale consacrée à l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire. Dans un système international basé sur les principes de l'état de droit et de la gouvernance démocratique, une participation parlementaire très dynamique est nécessaire à l'échelle mondiale pour identifier les solutions possibles aux problèmes mondiaux et les appliquer. L'éclairage parlementaire dans les consultations et décisions des Nations Unies les renforce chaque fois qu'elle est appuyée par la représentation populaire des pays. Les engagements pris par les États qui tiennent compte des points de vue des parlementaires sont plus inclusifs et ont donc plus de chances d'être honorés, étant donné que ces acteurs assument également la responsabilité de leur mise en œuvre au niveau national.

L'action de l'Union interparlementaire a renforcé les efforts des parlements nationaux pour prendre une part plus active à la gouvernance mondiale et encouragé la transparence et l'application du principe de responsabilité dans des domaines tels que le développement, la démocratie, la coopération, l'environnement, le renforcement du droit international, la sécurité, la paix et les droits de l'homme. Le Mexique est par conséquent convaincu que la coopération entre les parlementaires et l'Union interparlementaire et l'ONU doit être encouragée et renforcée.

Le Gouvernement mexicain appuie la coopération entre l'Union interparlementaire (UIP) et ONU-Femmes dans le but d'intégrer la problématique hommes-femmes au niveau institutionnel, et de promouvoir l'équité, le pluralisme et la participation et la représentation des femmes à la vie politique au niveau législatif. Nous avons exprimé notre attachement à cette initiative par l'intégration dans la Constitution politique des États-Unis du Mexique de l'obligation pour les partis de garantir la parité hommes-femmes dans les candidatures à des fonctions législatives fédérales et locales, laquelle a récemment été approuvée par le Congrès de mon pays.

De même, nous reconnaissons l'action menée par l'UIP pour familiariser davantage les parlementaires avec les principaux instruments dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. À cet égard, il faut souligner la participation de l'UIP à la Conférence

sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, tenue à Puerto Vallarta, au Mexique, en février. Il convient également de signaler le rôle joué par l'UIP dans le forum parlementaire organisé dans le cadre de la réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, tenue au Mexique en avril, et qui a souligné l'importance des parlements pour le programme international de développement et de coopération.

Une autre question sur laquelle il faut insister a trait à la participation de l'Union interparlementaire au processus d'élaboration du programme de développement pour l'après – 2015, qui est essentiel. À cet effet, les parlements et les députés assument de plus grandes responsabilités au niveau international et jouent un rôle plus actif aux niveaux national, régional et mondial dans trois domaines du développement durable : économique, social et environnemental. Les parlementaires mexicains appuient ces efforts pour aboutir à un programme de développement universel et porteur de transformations sans exclusive abordant de manière efficace la lutte contre la pauvreté et les inégalités, ses objectifs fondamentaux.

Les parlements sont, sans aucun doute, des acteurs importants pour faire avancer le programme d'action international. Leur participation aux activités de l'ONU accroît la portée de l'action de l'Organisation en donnant à son cadre intergouvernemental une vision plus large, pluraliste et qualitative grâce à sa diversité culturelle et politique.

Enfin, il importe de souligner que, dans le cadre d'un effort sans précédent, le Gouvernement et le Congrès mexicains ont convenu de mener une série de réformes porteuses de transformations pour faire du Mexique un pays plus productif et plus prospère dans l'intérêt des familles mexicaines. Les réformes entreprises, avec l'action de toutes les forces politiques du Congrès de l'Union, sont menées dans les domaines politique et électoral et concernent également l'éducation, les télécommunications, la compétitivité, l'énergie, l'imposition et les finances pour mettre en place des conditions permettant de mieux s'attaquer aux problèmes liés à la lutte contre la pauvreté et la faim et pour améliorer les conditions de vie à l'appui d'un programme de développement ambitieux.

Je tiens à faire part de la détermination des parlementaires mexicains à continuer de contribuer activement à la réalisation du programme de l'ONU

afin de l'enrichir et d'accroître l'efficacité de sa mise en œuvre.

M^{me} Jurcan (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à saluer la décision d'organiser le présent débat utile – qui a cette année un caractère commémoratif – consacré à l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (UIP). Nous devons nous rappeler que le 30 juin 1889, les participants à la première Conférence interparlementaire, à Paris, ont décidé d'en faire une institution permanente. Le document issu de cette première conférence a été qualifié d'acte fondateur de la Conférence interparlementaire et donc, indirectement, de l'Union interparlementaire.

Conçue à l'époque comme une instance d'arbitrage visant à régler les différends entre les États, l'UIP ne saurait aujourd'hui être mieux décrite que par les termes employés par un de ses pères fondateurs, Frédéric Passy :

(l'oratrice poursuit en français)

« Le monde est fait d'utopies réalisées. L'utopie d'aujourd'hui est la réalité de demain ».

(l'oratrice reprend en anglais)

Il n'est donc pas étonnant que cet homme d'État français et son homologue britannique, Sir William Randal Cremer, se soient vu décerner le prix Nobel de la paix, respectivement en 1901 et 1903.

En tant que représentante d'un pays membre de l'UIP depuis 1891, quasiment depuis sa création, c'est avec fierté que je fais observer qu'au moment où elle marque le cent vingt-cinquième anniversaire de sa création, l'Union interparlementaire bénéficie d'une reconnaissance bien méritée pour sa contribution remarquable au renforcement des institutions parlementaires à l'échelle mondiale et à la promotion de la gouvernance démocratique. Ses réalisations ont été nombreuses durant cette période, et c'est pourquoi je dois me contenter de n'en mentionner que deux.

Composée au départ de 11 pays, l'UIP compte maintenant 164 États membres et 10 membres associés. Ses efforts, axés au départ sur le règlement pacifique des différends, couvrent désormais un large éventail de questions liées les unes aux autres, notamment les droits de l'homme, l'état de droit, les droits de la femme et de l'enfant, l'égalité des sexes, ainsi que la non-prolifération et le désarmement. En cette période décisive, l'UIP s'attache également à accélérer la réalisation des objectifs

du Millénaire pour le développement et l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

La Roumanie remercie le Secrétaire général pour son rapport (A/68/827), qui constitue un examen complet des mesures spécifiques et de l'interaction politique entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP. Comme il est indiqué dans ce rapport, l'UIP

« est la seule organisation parlementaire de portée internationale et est, à ce titre et vu son statut d'Observateur permanent auprès de l'ONU, le porte-parole idéal des parlements et de leurs membres auprès des grands organes délibérants de l'ONU. Elle joue également un rôle capital en appuyant la mise en œuvre des engagements internationaux au niveau des pays à la fois en renforçant les moyens dont disposent les parlements pour s'acquitter de leur rôle de législation, de contrôle et de représentation et en leur donnant des informations utiles sur les opérations et processus de décisions de l'ONU. » (A/68/827, par.3)

Nous notons avec satisfaction que la section IV du rapport, sur le contrôle parlementaire des engagements internationaux, contient une référence au premier séminaire régional pour la région de l'Europe centrale et orientale, organisé conjointement par le Parlement roumain et l'UIP à Bucarest en février. Cet événement a rassemblé 70 participants, dont 40 parlementaires originaires de 13 pays de la région. Tout en reconnaissant la nécessité d'intensifier les efforts de promotion des droits de l'homme et du mécanisme d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, les orateurs ont expliqué les difficultés rencontrées, en particulier du fait du manque d'expérience, d'informations et de ressources. Pour surmonter ces obstacles et réaliser la mission de protection des droits de l'homme, il a été recommandé que ce sujet occupe une place centrale dans l'ordre du jour des parlements. Le Secrétaire général de l'UIP a conclu que « le séminaire a montré que les [parlementaires] commencent à contribuer aux travaux du Conseil des droits de l'homme et sont prêts à en accompagner davantage les démarches ».

Dans le même ordre d'idées, je souhaite mentionner un autre événement récent concernant le sujet qui fait l'objet de notre présent débat. Sous notre présidence, le Parlement roumain a accueilli, du 9 au 11 mai, la session inaugurale de l'Assemblée parlementaire du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est. Dans sa déclaration liminaire, le Président de

la Chambre des députés de Roumanie a souligné que les événements en cours à Bucarest représentaient un moment historique pour la Roumanie et les autres pays de la région et qu'il était de notoriété publique que cette partie des Balkans avait toujours été en proie à des tensions et des conflits. Il a ensuite indiqué que pour la première fois, les 12 pays de la région avaient affirmé leur volonté d'avancer dans la même direction.

Le message le plus important à communiquer était qu'ensemble, nous pouvons contribuer au progrès dans toute la région. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions promouvoir l'intérêt commun que présente le renforcement de la stabilité et de la sécurité dans les Balkans et offrir une perspective d'intégration européenne et euro-atlantique à tous les pays d'Europe du Sud-Est. Il a déclaré que Bucarest accueillait le premier Parlement des Balkans – une assemblée parlementaire plus engagée sur le plan politique et qui devra assumer une responsabilité plus importante s'agissant des problèmes individuels et spécifiques dans notre région. Un communiqué conjoint de l'Assemblée parlementaire du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est a été adopté à la fin de la réunion.

Je ne saurais conclure mon propos sans exprimer notre reconnaissance à la Mission permanente du Maroc pour avoir rédigé le texte du projet de résolution A/68/L.44, dont nous sommes saisis aujourd'hui, et avoir mené à bien les négociations y relatives. La Roumanie appuie traditionnellement ce projet de résolution, et je suis convaincue que cette année encore, il sera adopté par consensus. L'axe central de ce document est que pour bâtir l'avenir que nous voulons, tous les acteurs – y compris législatifs et exécutifs – doivent continuer de déployer des efforts communs, et que d'autres mesures sont nécessaires pour renforcer la complémentarité et les synergies.

M. Tommo Monthe (Cameroun) : Nous avons lu avec grand intérêt le rapport présenté par le Secrétaire général au titre du point 126 de l'ordre du jour de la soixante-huitième session, publié sous la cote A/68/827. Ce document, y compris son annexe fort illustrative, rend compte des activités concrètes menées dans divers domaines dans le cadre de l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (UIP). Nous remercions le Secrétaire général pour la clarté de la présentation du rapport ainsi que de ses sept recommandations. Il n'est plus besoin de souligner le rôle extrêmement important que les parlements nationaux jouent dans leur triple fonction

de représentation, de législation et de contrôle dans les domaines aussi divers que complexes que sont la gouvernance, le développement économique, le progrès social, l'entente et la coopération entre les peuples et les nations. Le Parlement camerounais, bicaméral dans sa nature, renforce progressivement son efficacité dans cette voie.

Quant à l'UIP, institution qui célébrera son cent vingt-cinquième anniversaire en juin prochain et qui compte actuellement 164 États membres, elle a démontré au fil des ans son importance, son utilité et sa contribution dans la conduite des affaires et de la coopération internationales. Nous saluons l'œuvre de son Secrétaire général sortant et félicitons et encourageons le nouveau Secrétaire général, M. Martin Chungong, notre compatriote, qui prend la relève en tant que premier Africain à diriger cette institution en 125 ans d'existence. L'UIP a déjà tant bénéficié, mais aussi tant apporté à notre pays. Puisse cette coopération, voire cette entraide, continuer et se fortifier.

En Afrique, comme le montre amplement le rapport du Secrétaire général, l'UIP a joué et continue à jouer un rôle très important dans le dialogue au niveau national et international pour le renforcement de la paix, de la cohésion sociale, du développement et de l'affirmation du droit. Nous exhortons le nouveau Secrétaire général à poursuivre cette action.

Nous sommes à un moment décisif de l'évolution mondiale, où, après la grande Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui a défini « L'avenir que nous voulons », plusieurs processus sont en cours pour en articuler les orientations, fixer les objectifs et dégager les moyens de mise en œuvre et de contrôle, à la fois humains, financiers et technologiques. Nous sommes d'avis avec le Secrétaire général que l'UIP se doit d'apporter une contribution appréciable dans ce processus. Elle le fera en y familiarisant ses membres, en recueillant et en faisant partager leurs opinions sur les enjeux, les défis, leurs implications, leur signification réelle en termes de droit, de bien-être, de bénéfices, de sacrifices, d'engagements et de devoirs pour les divers peuples du monde qu'elle est censée représenter.

C'est pourquoi les sept recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport, et en particulier celle figurant au paragraphe 32 c) sur le rôle des parlements nationaux s'agissant des objectifs de développement durable, sont fort pertinentes. C'est aussi pourquoi le Cameroun appuie les dispositions du projet de résolution A/68/L.44, dont il est coauteur, et

qu'il soumet au partage et à l'approbation de tous les membres de l'Assemblée générale.

M. Le Hoai Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole à la présente séance plénière d'aujourd'hui au titre du point 126 de l'ordre du jour relatif à l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (UIP).

L'Union interparlementaire et l'ONU partagent une vision commune, une vision de paix, de sécurité, de coopération et de développement. Le but premier de l'ONU, consacré par sa Charte, est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. De même, l'Union interparlementaire a été créée d'abord pour promouvoir les idées de paix et d'arbitrage international. L'UIP se consacre au développement du dialogue et de la coopération, à l'examen des questions d'intérêt international et à la promotion des droits de l'homme, qui sont également les principaux domaines de travail de l'ONU.

Le Viet Nam se réjouit de l'appui apporté à l'ONU par l'UIP et les parlements qui en sont membres, qui a permis d'améliorer la stature et l'efficacité de l'ONU, non seulement sur la scène internationale mais également au niveau national. À cet égard, nous applaudissons aux efforts de l'UIP pour promouvoir la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui concernent le renforcement du pouvoir des femmes, la réduction de la mortalité infantile et la lutte contre le VIH/SIDA, comme l'indique le rapport du Secrétaire général (A/68/827). Nous nous félicitons également que l'UIP ait toujours à cœur de fournir à l'ONU des données sur les femmes dans la politique aux fins du suivi des progrès réalisés relativement à l'objectif 3 du Millénaire pour le développement sur l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes, et qu'elle participe aux processus pertinents d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

L'Assemblée nationale du Viet Nam est l'organe suprême des pouvoirs publics représentant la volonté et les aspirations de nos concitoyens. Par ses pouvoirs constituant, législatif, de contrôle et de décision sur d'importantes questions concernant le pays, l'Assemblée nationale du Viet Nam joue un rôle moteur important dans les actions menées par le pays pour la paix, la stabilité et le développement. L'Assemblée nationale a également joué un rôle décisif dans la mise en œuvre d'importants engagements internationaux, en particulier

en matière de maintien de la paix et de la sécurité, de développement durable et de protection et de défense des droits de l'homme.

En membre actif, constructif et responsable de l'UIP depuis 35 ans, l'Assemblée nationale du Viet Nam a travaillé étroitement avec l'UIP à la réalisation de ses aspirations, principes et objectifs, et elle n'a cessé d'étoffer ses relations d'amitié avec les autres parlements et les autres peuples autour du monde. C'est dans le sens de cet engagement que le Viet Nam est fier d'accueillir la 132^e Assemblée de l'UIP à Hanoï en mars 2015 sur le thème « Parlements et mise en œuvre des objectifs de développement durable pour l'après-2015 ».

Nous sommes convaincus que les parlements ont un rôle d'importance cruciale à jouer dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du programme global de développement pour l'après-2015 grâce à leurs pouvoirs législatif, d'approbation du budget et de suivi des engagements en matière de développement. Nous pensons également que les apports des parlementaires s'avéreront d'importants éléments complémentaires de l'ensemble du processus des Nations Unies.

La complexité des situations et des tensions que connaissent différentes parties du monde aujourd'hui, y compris les tensions constantes en mer de Chine méridionale, en Asie du Sud-Est, souligne l'importance considérable, primordiale, de la préservation de la paix, condition *sine qua non* de toute entreprise pacifique. Cela exige de défendre en permanence, résolument, et d'avoir constamment en tête, les principes fondamentaux du droit international, y compris les principes de respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États, de non-recours à la menace ou à l'usage de la force, et de règlement pacifique des différends internationaux conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.

Enfin, je saisis cette occasion pour remercier l'UIP de son travail et de ses efforts acharnés en vue de renforcer son importante interaction avec l'ONU. Je souhaite également remercier la délégation du Maroc de sa présentation du projet de résolution A/68/L.44 et du rôle de facilitateur qu'elle a joué au cours de l'élaboration de ce projet, que nous appuyons énergiquement et sommes heureux de coparrainer.

M. Koncke (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay s'est porté coauteur du présent projet de

résolution, réaffirmant ainsi son engagement de parvenir à une coopération plus importante et plus intense entre les parlements nationaux et le travail qu'ils réalisent à l'appui et dans la coordination d'efforts toujours plus importants, de concert avec l'ONU.

Bien des choses se sont produites dans le monde et dans l'action conjointe de l'Union interparlementaire (UIP) et de l'ONU, en ce qui concerne le programme international, dont les procédures de travail et l'interaction se sont également bien renforcées, depuis la signature de l'accord fondateur institutionnalisant leur coopération en 1996, aux fins de la réalisation des buts énoncés dans la Charte des Nations Unies et de l'accomplissement de leurs objectifs dans leurs différents domaines de travail.

L'Uruguay souhaite en particulier souligner le rôle joué par ce travail conjoint dans la démocratisation des relations internationales et dans la recherche de l'efficacité dans la lutte contre les défis d'un monde qui continue de connaître de graves crises et qui a besoin du concours de tous les acteurs possibles pour mener à bien les efforts qu'implique la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et, à l'heure actuelle, l'élaboration réussie du programme de développement durable pour l'après-2015. Dans ces travaux, on ne peut nier le rôle joué par les parlements nationaux à l'appui de l'ONU dans le cadre des stratégies nationales de mise en œuvre des décisions adoptées par l'ONU.

Le projet de résolution salue le travail de l'UIP dans des domaines comme les rapports hommes-femmes, l'égalité, l'autonomisation des femmes et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, ainsi que l'étroite coopération entre l'UIP et les différents organes de l'ONU chargés de ces domaines, tels que l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Commission de la condition de la femme et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

L'Uruguay partage la vision faisant de l'UIP une structure de coordination de portée mondiale rendant possible la diplomatie et le dialogue, dans laquelle sont représentés tous les systèmes du monde et qui constitue en conséquence un cadre unique d'observation des tendances et des opinions politiques au niveau mondial. L'UIP partage, selon nous, les objectifs de l'ONU, en appuie les efforts et travaille en étroite coopération avec elle. Dans ce contexte, les éléments évoqués ainsi que les autres éléments qui font partie du

quotidien des travaux de l'UIP et de l'ONU justifient l'appel à un perfectionnement du système de travail que les deux organisations partagent, et notamment à un échange annuel régulier à des fins de coordination, entre le système des conseils exécutifs de l'ONU et les membres de la direction de l'UIP, en vue de renforcer la cohérence du travail entre les deux organisations, de maximiser l'appui parlementaire à l'ONU et de nouer une association stratégique entre elles.

De même, étant donné la progression permanente de la coopération entre les deux organisations, l'Uruguay estime nécessaire de souscrire un nouvel accord de coopération qui reflète les progrès et l'évolution du travail effectué en commun ces dernières années et octroie à l'UIP un statut institutionnel renforcé conforme à la tâche qu'elle réalise dans le sens décrit.

Pour terminer, l'Uruguay appuie la décision visant à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dixième session la question intitulée « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire mondiale », ainsi que la demande faite au Secrétaire général de présenter un rapport sur ce point, compte tenu de l'élément fondamental que constitue le caractère unique du rôle des parlements nationaux et de l'appui qu'ils apportent aux travaux de l'ONU.

M. Estreme (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine appuie résolument l'intensification de l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (UIP). Nous accueillons donc favorablement les efforts déployés par l'Union interparlementaire en vue de permettre une contribution et un soutien politiques accrus au travail de l'ONU.

L'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire continuent de faire la preuve de leur détermination de travailler en étroite collaboration dans divers domaines sur des questions aussi diverses que la paix et la sécurité, le développement social et économique, les droits de l'homme et la promotion de la démocratie. Nous devons encourager une coopération plus étroite entre ces deux organisations, en particulier aux fins du renforcement des institutions parlementaires des pays sortant d'un conflit ou qui sont en transition vers la démocratie.

C'est la raison pour laquelle l'Argentine accueille avec satisfaction le projet de résolution dont nous sommes saisis (A/68/L.44), et dont nous nous

sommes portés coauteurs, puisqu'il y est demandé au système des Nations Unies de développer une forme d'interaction plus structurée et intégrée et un travail commun plus intense entre les parlements nationaux par le biais de leur participation aux travaux de l'Assemblée générale, en lien, particulièrement, avec les stratégies de développement nationales.

Le processus ayant conduit au texte de ce projet de résolution et à l'adoption des résolutions précédentes représente un effort pour forger entre les deux organisations une alliance stratégique qui reflète l'évolution de leur coopération mutuelle, puisque l'accord initial a été signé en 1996. À cet égard, je crois que nous devrions envisager de renforcer et de reformuler cet accord afin de lui donner plus de substance. De même, nous nous félicitons du fait que le système des Nations Unies s'engage de façon plus systématique, conjointement avec les parlements nationaux, par l'entremise de l'UIP, en tenant compte du rôle déterminant que jouent les parlements nationaux dans l'examen et la mise en œuvre des différents engagements internationaux pris par les pays représentés à l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, l'UIP offre un cadre à l'intérieur duquel les membres des parlements nationaux peuvent examiner de façon plus approfondie la meilleure façon de contribuer aux principaux processus des Nations Unies.

L'Argentine réaffirme l'importance des parlements nationaux participant à cette Organisation et qui ont pour fonction de représenter les intérêts et les aspirations de leurs peuples, en vue de diffuser et de démocratiser davantage la connaissance des instruments utilisés dans les négociations des Nations Unies ou qui ont été négociés, et de contribuer au processus de ratification de ces instruments internationaux et des législations visant à les faire appliquer. Tout cela devrait contribuer à renforcer les normes internationales et les accords multilatéraux afin qu'ils ne demeurent pas purement rhétoriques et fournissent la réglementation nécessaire dans nos pays. Cette participation devrait également donner la priorité aux accords conclus dans le cadre des parlements nationaux lorsque ces parlements existent.

Le rôle des parlements nationaux est également crucial pour la réalisation des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015, en particulier en matière de suivi et de responsabilisation des acteurs. Un débat s'est tenu ici à l'Organisation des Nations Unies sur cette question il y a quelques jours. Le Secrétaire général de l'UIP a évoqué

en particulier l'importance de ces parlements dans le suivi et la responsabilisation des acteurs dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Mon pays soutient résolument le rôle des parlements dans ce domaine.

Enfin, je tiens à dire toute ma gratitude à l'égard de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies pour les efforts qu'elle a consentis en tant que facilitateur des négociations sur le projet de résolution devant l'Assemblée générale. Nous espérons que le projet de résolution sera adopté par consensus, comme les années précédentes.

M. Gálvez (Chili) (*parle en espagnol*) : La délégation du Chili sait gré à l'Assemblée de l'organisation de ce débat et accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (UIP) (A/68/827). Nous saluons également le travail réalisé par le Président de l'UIP, M. Abdelwahad Radi, et saisissons également cette occasion pour remercier le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders Johnsson, qui achève son mandat dans quelques semaines. Nous souhaitons plein succès à celui qui prendra sa succession, M. Martin Chungong.

L'action commune qu'exige le système international actuel pour relever les nombreux défis auxquels il est confronté implique également la participation des différents acteurs aux processus internationaux. En sa qualité d'Observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'UIP a un rôle déterminant de représentation des parlements et des parlementaires dans ces processus internationaux. Comme le fait observer le Secrétaire général dans son rapport, les parlements sont le principal intermédiaire entre les gouvernements représentés à l'Organisation des Nations Unies et les populations qui les ont élus. Dans ces conditions, nous invitons l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire à continuer de collaborer face aux différents enjeux que représentent les questions de paix et de sécurité, de développement économique et social, de changements climatiques, de droit international, de droits de l'homme et les questions d'égalité entre les sexes, de démocratie et de bonne gouvernance.

Le Chili se félicite que le projet de résolution A/68/L.44 tienne compte d'éléments d'importance tels que, en particulier, la nécessité d'une plus étroite interaction des parlements nationaux et de l'UIP, dans le monde entier, aux fins de la mise en œuvre du programme

de développement pour l'après-2015 et la contribution de l'Union interparlementaire aux travaux du Conseil des droits de l'homme. Nous nous félicitons aussi de ce que soit envisagée la possibilité de manifestations conjointes entre les Nations Unies et l'Union interparlementaire en parallèle aux conférences et processus principaux de l'Organisation des Nations Unies. De même, nous nous réjouissons également de voir que l'on continue de prendre davantage en considération la problématique hommes-femmes dans la coopération entre les deux organisations.

L'intérêt que porte le Chili au renforcement de la diplomatie parlementaire a été en évidence dans les efforts visant à encourager la présence de parlementaires au sein des délégations nationales lors des voyages officiels bilatéraux comme dans le cadre de divers processus internationaux. Au Siège des Nations Unies, ici, cet intérêt s'est manifesté, au cours des dernières années, par la participation de parlementaires chiliens à la réunion annuelle avec les parlementaires, à l'ONU, à des réunions organisées par l'UIP et ONU-Femmes dans le cadre de la Commission de la condition de la femme, et, en tant que délégués, à des négociations importantes, telles que celles qui ont conduit à l'élaboration du Traité sur le commerce des armes. En outre, des parlementaires chiliens ont également participé à des réunions des États parties aux organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à d'autres manifestations organisées au sein du système des Nations Unies.

Je conclurai en disant que nous sommes heureux de nous porter coauteur du projet de résolution qui nous a été présenté aujourd'hui et que nous formons le vœu, outre de le voir adopter par consensus, qu'il représente une contribution concrète au renforcement continu de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant toute chose applaudir au projet de résolution A/68/L.44 sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire, que mon pays, bien entendu, appuie et dont il entend se porter coauteur. Il considère en effet qu'a été effectuée une avancée relativement importante dans le domaine de la collaboration entre l'ONU, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire, qui a commencé, dirions-nous, en 1996.

Nous souscrivons entièrement à ce qu'ont dit les représentants de l'Argentine et du Chili

concernant le fait que le projet de résolution permet d'établir une coopération plus structurée entre l'Union interparlementaire (UIP) et l'ONU.

Dans le monde actuel, il est absolument indispensable de renforcer la coopération et l'interaction entre les parlements nationaux, l'ONU et l'UIP. Étant donné que les défis que nous devons relever sont des défis internationaux, notre action doit l'être elle aussi. L'appui de l'Espagne à cette interaction s'est manifesté en maintes occasions, mais je voudrais mettre tout particulièrement l'accent sur la déclaration de la délégation espagnole à la 130^e réunion de l'UIP, tenue à Genève l'année dernière. Par ailleurs, il convient de rappeler l'attachement fondamental des membres de l'UIP au multilatéralisme, au renforcement de la démocratie et à la défense des droits de l'homme, et l'importance de leur rôle à cet égard. J'en veux pour preuve le fait que huit prix Nobel de la paix ont été décernés à des membres éminents de l'UIP, parmi lesquels deux de ses fondateurs, Frédéric Passy et William Randal Cremer.

Je crois que presque tous les orateurs qui m'ont précédé ont souligné la nécessité d'une plus grande interaction entre les parlements nationaux, l'ONU et les citoyens. L'ONU devrait se rapprocher encore plus des parlements nationaux et les parlements nationaux de leurs citoyens, afin que les décisions adoptées à l'ONU, que ce soit au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale ou au Conseil économique et social, soient reprises par les parlements nationaux, à qui il revient au final d'approuver et de promulguer un grand nombre des décisions prises ici. Si nous parvenons à mettre en place une interaction dynamique avec les parlements nationaux, leur permettant de connaître plus à l'avance les orientations et décisions de l'ONU dans divers domaines, nous obtiendrons un multilatéralisme plus efficace. À cet égard, je pense plus particulièrement au programme de développement pour l'après-2015. À l'heure où l'ONU s'apprête à définir les grands paramètres du programme de développement pour l'après-2015, il est absolument indispensable que les parlements nationaux, l'UIP et l'ONU encouragent cette interaction dont il est question dans le projet de résolution qui va être adopté aujourd'hui.

Cette année marque le cent vingt-cinquième anniversaire de l'UIP, et il est donc opportun de renouveler la volonté de coopération entre l'ONU, l'UIP et les parlements nationaux. En outre, le rapport « Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous »,

que l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 a remis au Secrétaire général, a souligné que la participation, la responsabilité et l'état de droit constituaient une base solide à partir de laquelle définir des modes de développement sans exclusive.

Je terminerai en indiquant que nous nous sommes portés coauteurs du projet de résolution d'aujourd'hui et en saluant le travail extraordinaire accompli par la Mission permanente du Maroc pour faciliter la négociation de ce texte.

M. Abdрахmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite d'être un des coauteurs du projet de résolution A/68/L.44, dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous estimons qu'avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union interparlementaire (UIP) joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre des accords multilatéraux et réformes ayant trait à la gouvernance mondiale, dans la mesure où les défis auxquels nous sommes confrontés sont sans précédent en nombre et en taille. Ils dépassent les frontières nationales et nécessitent une action multidimensionnelle et des synergies à différents niveaux. En cette ère de mondialisation, les relations internationales sont complexes et interdépendantes, ce qui force les gouvernements et les parlementaires à assumer des tâches et des responsabilités plus grandes. C'est pourquoi nous voudrions revenir sur certaines des mesures importantes qui sont nécessaires pour garantir un partenariat dynamique. Il me plaît de constater que les parlementaires de la République de Kazakhstan participent eux aussi activement à ces efforts.

L'UIP et l'ONU peuvent renforcer mutuellement le rôle qu'elles jouent l'une et l'autre à l'échelle mondiale en faisant en sorte que les parlements nationaux soient en phase avec les questions internationales d'actualité et au fait des décisions et résolutions de l'ONU. Les parlements sont les artisans de la volonté politique et les architectes des futures politiques mondiales de par leurs fonctions de promulgation des lois nationales, de respect des engagements internationaux, de mise en place des fondements juridiques et d'allocation des ressources.

L'UIP et les parlements nationaux traitent de nombre des questions qui sont à l'ordre du jour de l'ONU. Et l'ONU peut beaucoup apprendre des parlements et des parlementaires de talent, qui sont nombreux à être régulièrement nos invités. Nous pouvons encourager l'inclusion d'une composante parlementaire importante dans les grands processus internationaux,

en particulier s'agissant d'accélérer le travail sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui n'ont pas encore été atteints ainsi que sur le programme de développement pour l'après-2015. Avec la participation de son parlement, chaque pays peut formuler une stratégie de développement qui donnera lieu à une décision susceptible de se transformer en loi.

L'ensemble du système des Nations Unies pourrait tirer avantage de l'apport d'une dimension parlementaire dans le travail de ses institutions, fonds et programmes, avec les équipes de pays sur place travaillant en étroite coopération avec les parlements nationaux voire locaux sur les stratégies nationales de développement et l'efficacité de l'aide. Le droit international, notamment la Charte des Nations Unies, le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, et la primauté du droit au niveau national sont les deux faces d'une même médaille, et c'est le parlement qui permet à la société d'un pays de jouir de l'ensemble de ces droits. Ces processus peuvent être encouragés par des manifestations auxquelles l'ONU et l'UIP participent conjointement.

L'UIP et les parlements peuvent contribuer de manière singulière au travail du Conseil des droits de l'homme et à son processus d'Examen périodique universel, ainsi que des organes spécialisés des Nations Unies, en fournissant des informations pour les rapports nationaux et en recevant des conclusions pour examen et suite à donner, garantissant ainsi de meilleurs résultats. Les parlements fournissent également l'environnement juridique et budgétaire si nécessaire à la mise en œuvre des programmes des Nations Unies. Nous pensons de plus que les parlementaires des pays en développement ne doivent pas être uniquement des bénéficiaires de l'aide au renforcement des capacités et au développement mais peuvent devenir eux-mêmes des acteurs énergiques du processus de gouvernance démocratique par le dialogue au niveau national.

L'UIP et les parlements nationaux peuvent contribuer au développement de la démocratie, à la lutte contre l'impunité et agir sur de nombreuses questions relatives au travail de la Cour pénale internationale ainsi que du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires. À l'image des chefs religieux, les parlementaires peuvent aussi jouer un rôle clef dans la promotion de la paix et de la tolérance entre toutes les cultures et les religions. Mon pays et son président, M. Nursultan Nazarbayev, qui est à l'origine du Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, expriment une nouvelle

fois, au nom de nos parlementaires, leur reconnaissance pour l'appui reçu à la mise en œuvre de cette noble initiative.

Pour conclure, ma délégation espère vivement que le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui sera appuyé à l'unanimité. Je renouvelle la disposition du Kazakhstan à renforcer l'interaction robuste qui existe entre l'ONU et les processus parlementaires en vue de la réalisation de nos objectifs mondiaux communs.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 57/31 de l'Assemblée générale en date du 19 novembre 2002, je donne maintenant la parole au Président de l'Union interparlementaire, M. Abdelwahad Radi.

M. Radi (Union interparlementaire) : Je suis honoré aujourd'hui d'être ici pour parler des relations entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire (UIP), que je suis heureux et honoré de présider.

L'UIP, forte des 164 membres nationaux qui la composent, est aujourd'hui la seule organisation véritablement mondiale de parlements. L'UIP qui fêtera bientôt ses 125 ans est aussi la doyenne des organisations multilatérales. Elle a en effet été fondée en 1889, dans une optique de paix et de démocratie, qui devait permettre d'éviter la guerre. L'UIP a ainsi été le précurseur de l'ONU, qui a vu le jour au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Nous partageons donc incontestablement des idéaux et des objectifs communs.

La relation qui unit nos deux organisations a été formellement scellée en 1996, avec la signature d'un accord de coopération et je suis heureux de pouvoir dire que depuis, l'ONU et l'UIP ont établi une relation qui leur profite à toutes les deux et qui, j'en suis certain, ne fera que se renforcer.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde où la paix, la démocratie et le développement sont à portée main, comme jamais auparavant et, pourtant, pour beaucoup de nos contemporains, ils restent inaccessibles. L'ONU elle-même est exposée à des évolutions sur lesquelles elle n'a pas de prise. De nouveaux forums, réseaux et médias sociaux font désormais de la gouvernance nationale et mondiale une entreprise plus complexe qu'elle ne l'a jamais été. Alors que des questions capitales comme celle du désarmement nucléaire ne sont toujours pas réglées, d'autres menaces plus grandes encore se font

jour, dont les changements climatiques ne sont pas la moins grave.

Néanmoins, face à tous ces bouleversements, une chose est sûre : l'ONU doit conserver sa place au centre de la gouvernance mondiale. Et pour que cela soit possible, il faut que les parlements nationaux puissent, d'une part, veiller davantage à ce que ce qui est décidé dans cette enceinte soit utile à l'ensemble des citoyens et conforme à leurs vues et à leurs aspirations profondes, et, d'autre part, s'assurer que ces décisions sont suivies d'effet à l'échelon national. C'est l'objet même de cette relation entre nos deux organisations.

Le projet de résolution (A/68/L.44) qui nous est soumis aujourd'hui et le rapport du Secrétaire général (A/68/827) témoignent de cette relation florissante. Ils attestent d'une évolution concrète de nos liens en seulement deux ans, dans pratiquement tous les domaines, mais aussi de la nécessité de faire encore mieux et davantage.

Je veux profiter de cette occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont pris la parole aujourd'hui pour exprimer leur soutien à notre cause commune. Je voudrais donner quelques exemples de ce que notre action commune peut apporter aux citoyens, en particulier à l'approche de 2015, où un nouveau programme mondial de développement sera adopté.

Suivant de près le processus en cours sous l'égide de l'ONU, l'UIP a amené le débat mondial sur ce futur programme dans les enceintes parlementaires. Nous avons ensuite dégagé de ces discussions des positions fortes sur la nécessité d'instaurer un modèle de développement centré sur le bien-être de l'humanité et non sur la croissance économique à tous crins; sur la nécessité fondamentale de définir un objectif de gouvernance démocratique, qui est non seulement un but du développement durable, mais aussi un facteur de ce développement; et enfin sur la nécessité de se fixer un objectif global d'égalité des sexes et d'émancipation des femmes. Ces éléments sont autant de clefs pour ouvrir la porte à davantage de perspectives, à des libertés plus grandes et aux droits de l'homme pour tous. Nous avons défendu notre position devant le Groupe de travail à composition non limitée créé au sein du Conseil économique et social et dans d'autres débats qui ont eu lieu ici-même, à New York. Nous demandons par ailleurs à nos membres de nouer un dialogue directement avec les gouvernements de leurs pays respectifs.

Qu'on ne s'y méprenne pas! L'UIP n'a pas l'intention de dire à l'ONU ce qu'elle doit faire. Loin de là. Notre but est simplement de faire en sorte que les parlements soient pleinement au courant de ce qui se joue ici avant que les décisions ne soient prises, et qu'ils puissent débattre entre eux et avec leurs gouvernants pour que le moment venu nos pays puissent s'approprier pleinement les choix qui ont été faits.

Par ailleurs, une fois qu'une décision est prise, qu'il s'agisse du programme de développement pour l'après-2015 ou de quelque décision que ce soit, celle-ci doit être suivie d'effet. Là encore, le rôle des parlements est essentiel. Après tout, ce sont eux qui demandent des comptes aux gouvernements au sujet des engagements qu'ils ont pris à l'ONU et ce sont eux qui adoptent les lois nécessaires pour en faire des réalités, notamment par le biais du processus budgétaire.

La reddition de comptes ne va pas de soi, en particulier pour ceux à qui elle s'impose et qui ont tendance à montrer une certaine résistance. Pourtant, elle est le seul et unique moyen de s'assurer que les engagements sont honorés. C'est le rôle des parlements que de contrôler scrupuleusement l'action des gouvernements et nous devons les soutenir dans cette tâche. L'UIP fait de son mieux pour renforcer les capacités des parlements à travers le monde et bien sûr l'ONU le fait aussi, en particulier à travers le Programme des Nations Unies pour le développement.

Mais les besoins des parlements sont bien supérieurs à notre capacité d'aide. Il nous faudra une action beaucoup plus concertée des donateurs et autres partenaires pour permettre aux parlements d'exprimer leur plein potentiel et de remplir partout leurs fonctions législatives et de contrôle. L'ONU peut accompagner cet effort en demandant à ses équipes de travailler en relation plus étroite avec les parlements, par exemple, en veillant à ce qu'ils soient associés aux processus nationaux d'examen ou au dialogue politique au sortir des conflits.

Grâce à la pratique de plus en plus répandue des examens nationaux dans l'enceinte de l'ONU, avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme et bientôt le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, il devient désormais possible pour les parlements de contribuer à faire de la reddition de comptes à l'échelon national une réalité à l'échelon mondial. La pratique qui consiste à débattre des rapports que les gouvernements présentent

à l'ONU, à permettre aux parlementaires de participer aux examens proprement dits, puis à faire rapport à ce sujet à leurs collègues, et à faciliter le suivi et la mise en oeuvre des recommandations découlant de ces examens pourrait bien devenir un des meilleurs moyens d'impliquer les parlements dans le travail de l'ONU.

Afin de faciliter le travail qui nous attend et de faire progresser notre relation, l'UIP a pris deux initiatives importantes, qui sont toutes deux évoquées dans le projet de résolution.

La première, de nature institutionnelle, est la mise en place d'une commission parlementaire permanente des affaires des Nations Unies, qui a vocation, en qualité d'organe central de coordination, à aider l'UIP et ses parlements membres à intégrer le programme de l'ONU. Cette structure sans équivalent doit permettre de porter un regard essentiel sur les dossiers mondiaux et d'en débattre dans les parlements nationaux.

La deuxième initiative est la tenue de la quatrième Conférence mondiale des présidents de parlement qui, comme l'indique la résolution, se tiendra à New York l'année prochaine, juste avant le Sommet de l'ONU qui marquera le début d'une nouvelle ère pour le développement durable.

La Conférence des présidents de parlement sera une occasion en or pour créer une volonté politique autour du nouveau programme mondial de développement et plus généralement, pour nos membres respectifs – les gouvernements et les parlements – de s'associer pour réaliser nos objectifs communs dans un esprit de partenariat et de respect mutuel. Il serait utile que cette conférence soit mentionnée dans la résolution relative aux modalités du Sommet de l'ONU.

Cette déclaration est très probablement la dernière que je fais devant l'Assemblée générale en tant que Président de l'UIP. Je voudrais donc en profiter pour remercier chaleureusement la Mission permanente de mon pays, le Maroc, pour l'immense soutien qu'elle nous a apporté durant ces trois dernières années. Je tiens aussi à remercier une fois encore chacun des

auteurs officiels de cette résolution et toutes celles et ceux qui travaillent en coulisses : le personnel de l'ONU et de l'UIP, mes collègues du monde entier et toutes les personnes qui, à leur manière et à plus ou moins grande échelle, œuvrent pour le bien de chacun d'entre nous.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.44, intitulé « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Botnaru (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe l'Assemblée que, depuis la présentation du projet de résolution, outre les pays énumérés dans le document A/68/L.44, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Chine, Chypre, El Salvador, Fédération de Russie, Honduras, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Kazakhstan, Koweït, Liban, Lichtenstein, Monténégro, Ouganda, Pakistan, Palau, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, République de Moldova, Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République Unie de Tanzanie, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Singapour, Thaïlande, Viet Nam et Zimbabwe.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/68/L.44?

Le projet de résolution A/68/L.44 est adopté (résolution 68/272).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 126 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 25.